

Délibération n°4

*Objet : Programme
local de prévention des
déchets*

Date de convocation :
14/09/2010

Date d'affichage :
14/09/2010

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
20

Nombre de votants :
20
POUR : 19
CONTRE : 0
Abstention : 1

L'an deux mille dix,
le 22 septembre 2010 à 17 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, LUENGO, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE Christian, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, ROZES, TAFOUREAU, Mme LESTRADE Solange suppléante de Mme VIDAL.

Excusés : Mesdames FERRERO, KUHN, LAFARGUE, Messieurs CALVET, CAZOTTES, DUSSOCHAUT, GIORDANA, GUTHMULLER, QUET, LABOUYSSE, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE, RESONGLES.

Secrétaire de séance : Monsieur JOFRE.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la loi du 3 août 2009 issus du Grenelle de l'Environnement à fixer de nouveaux objectifs dans le domaine de la gestion des déchets orientés vers la prévention. Ce texte fixe un objectif de 7% de réduction des ordures ménagères et assimilées en 5 ans. Il précise qu'afin d'atteindre cet objectif l'ADEME propose des partenariats appelés « programmes locaux de prévention des déchets ». Il rappelle aussi que la taxe générale sur les activités polluantes appliquée aux ordures ménagères enfouies va augmenter régulièrement de 11 € par tonne en 2011 à 20 € par tonne en 2014.

Monsieur le Président présente les modalités de ce programme en précisant qu'il s'agit d'un partenariat de 5 ans avec l'ADEME avec pour objectif principal de réduire les quantités de déchets collectés et que les soutiens financiers seront versés annuellement au vu de l'atteinte des objectifs.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de solliciter l'ADEME pour signer un programme local de prévention des déchets.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Approuve la proposition de son Président,

Autorise son Président à signer un programme local de prévention des déchets,

Autorise son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

- A D O P T E E -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE